

terres de premier ordre, par exemple, en prévision de besoins agricoles futurs?

Il y a aujourd'hui au Canada quelque 900 viticulteurs qui cultivent à peu près 27,000 acres de vignobles. Les investissements que nécessitent la culture de la vigne et la production du vin dépassent maintenant 132 millions de dollars et les biens et services que l'industrie achète chaque année sont estimés à plus de 38 millions de dollars. L'industrie viticole est, parmi les industries de même taille, l'une des plus lourdement imposées au Canada. Les viticulteurs ont réalisé des recettes brutes de 19 millions l'an dernier, mais le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario ont prélevé, en taxes d'accise et de vente, environ 100 millions de dollars. En termes de rendement à l'acre, cela représenterait des recettes de \$8,500 l'acre pour les deux gouvernements. Mais cela ne fait qu'effleurer le problème qui afflige l'industrie viticole canadienne.

Depuis avril dernier, le gouvernement a haussé la taxe d'accise sur les vins de table, les vins fortifiés et les eaux-de-vie. Les ventes de vin ont dégringolé, et dans le budget d'octobre, on a allégé quelque peu la taxe sur les vins fortifiés. Le Canada est le seul pays producteur de vin qui taxe si lourdement sa propre industrie vinicole qu'il accorde littéralement l'avantage aux vins importés. Des pays comme l'Autriche, l'Italie, l'Afrique du Sud, l'Australie et l'Allemagne de l'Ouest n'imposent aucune taxe sur leur production vinicole nationale.

Pour ce qui est des obstacles tarifaires, le gouvernement canadien a non seulement supprimé la protection tarifaire de \$2 le gallon pour le brandy canadien, mais il a en outre institué, aux termes de la décision rendue en mars 1979 par la Commission du tarif, une politique en vertu de laquelle on a supprimé la taxe de 20c. le gallon sur le jus de raisin importé au Canada pour la vinification.

Ceci permet l'importation de jus de raisin bon marché en provenance du Brésil par des provinces autres que l'Ontario, où l'on fabrique du vin qui fait concurrence à nos vins entièrement canadiens. Même lorsque ce jus de raisin importé est transformé en produit non alcoolisé, on ferme ainsi la porte à tout débouché pour les excédents canadiens de raisin.

Ma deuxième question au ministre est celle-ci: pourquoi est-il nécessaire de continuer à importer du jus de raisin étranger, alors que les vignobles ontariens peuvent produire assez de concentré de jus de raisin pour toute la production canadienne de vin?

Le cas de l'industrie canadienne des eaux-de-vie met particulièrement en relief le tort causé par les taxes aux viticulteurs, aux distilleries et aux consommateurs. Depuis 1972, la distillerie Rieder, située dans ma région, joue un rôle important dans l'agriculture de la région du Niagara. Cette entreprise a fait ses débuts en achetant 580 tonnes de raisin *Labrusca* excédentaire de basse qualité. En 1979, elle a acheté 4,000 tonnes de ce même raisin. Il s'agit de raisin excédentaire de faible qualité dont cette entreprise constitue le seul débouché.

Ce point de vente est nécessaire aux producteurs. Le ministre de l'Agriculture en a d'ailleurs reconnu le besoin. Rien qu'en 1980, les prévisions d'achats par l'Office des produits agricoles sont estimés entre 4,000 et 5,000 tonnes de raisin. Le coût total pour le contribuable canadien sera d'environ 2 millions. L'objectif officiel de la politique est le suivant: étant

Subsides

donné que l'augmentation de la taxe en avril dernier a créé un excédent, le gouvernement achètera du raisin et le fera transformer en eau-de-vie par les distributeurs, eau-de-vie qui sera ensuite mise de côté jusqu'à ce que la conjoncture du marché soit plus favorable. C'est à la fois une contradiction et un gaspillage flagrant d'argent que d'imposer une taxe d'accise qui contribue à faire tomber les ventes d'eau-de-vie de 50 p. 100 depuis avril dernier et d'acheter les excédents de raisin pour les transformer en eau-de-vie qui ne sera pas vendue tant que la taxe sera maintenue.

Les ventes d'eau-de-vie ont progressé de 364 p. 100 entre 1978 et 1979, plaçant ce produit en tête des ventes d'alcool au Canada. Tous les bénéfices de cette progression ont été annihilés par l'application de la taxe d'accise en avril. M. Rieder, le fondateur du marché des excédents de raisin a simplement déclaré qu'il n'achèterait plus de raisin, qu'il vendrait les stocks existants au prix du marché et fermerait boutique.

Compte tenu de l'engagement qu'il a pris plus tôt envers l'industrie vinicole et les viticulteurs du Niagara, j'aimerais que le ministre prenne les mesures nécessaires pour que ce produit retrouve sa position concurrentielle afin d'aider les distillateurs canadiens et d'ouvrir aux vignerons un marché pour leurs excédents. J'aimerais que le ministre réponde à mes questions.

M. Whelan: Monsieur le président, le député sait fort bien, j'en suis sûr, que c'est dans le secteur des ressources foncières que nous devons intervenir. Je me souviens que lorsqu'il était maire, le député a annexé un vaste secteur agricole dans la région de Niagara. Il sait que cela relève de la compétence provinciale et que le gouvernement fédéral n'a rien à voir avec les ressources foncières. Si j'avais été représentant agricole au conseil municipal j'aurais dit au maire: «Vous avez beaucoup de terrains de cette catégorie privilégiée, vous ne devriez pas vous en servir aux fins d'expansion urbaine et d'aménagement de routes».

Lorsqu'on parle de la politique foncière du gouvernement fédéral, on songe à tous les relevés faits pour les provinces avec les diverses catégories de terrains. En vertu de la constitution, nous ne pouvons intervenir pour interdire l'usage d'un terrain à une fin particulière, même si j'aimerais bien pouvoir le faire.

Le député a parlé des taxes imposées sur le raisin, mais il faut en toute justice reconnaître que celui qui accapare de la plus grosse part des taxes prélevées sur les cultures vinicoles c'est le gouvernement de l'Ontario, qui prend le double de ce qui revient au gouvernement fédéral. Nous avons diminué la taxe sur le vin. Nous avons refusé de mettre en vigueur la taxe de M. Crosbie.

Je sais que le député ne voulait pas de la taxe proposée sur le vin par M. Crosbie, et nous avons tenu notre promesse. Mais nous avons oublié l'eau-de-vie. Toutefois rendons à César ce qui est à César. Qui a créé l'industrie de l'eau-de-vie? C'est le ministre de l'Agriculture, aidé d'un ancien cadre de l'Office de commercialisation du raisin, qui est par la suite devenu mon adjoint de direction, qui a lancé cette industrie. C'est nous qui avons mis ce programme au point. Il m'a présenté des instances quand il était ministre. Il a pris des initiatives, monsieur le président, qui nous ont permis de lancer une industrie des eaux-de-vie. Nous n'avons pas terminé et moi-même ainsi que d'autres ministériels...